

DEC151834DR17

Décision portant nomination de Mme Myriam Georges aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes et nommant Mme Anne Godfroy en qualité de directrice ;

Vu la décision DEC151454INEE du 01 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Mme Anne Godfroy et nomination de M. Mohamed Jebbar, directeur par intérim et M. Didier Flament, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 06 février 2015 ;

Considérant que Mme Myriam Georges a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 au 18 mars 2015 et du 01 au 03 avril 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Myriam Georges, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6197 intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, à compter du 04 avril 2015.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Myriam Georges exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Myriam Georges est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 10 novembre 2015

Le directeur de l'unité (par
intérim)

Mohamed JEBBAR

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal OLIVARD